

MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

1270, route du Grisard

69560 SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

TEL. : 04 74 53 19 38

FAX. : 04 74 85 10 00

EMAIL. : stcyrsturlerhone@gmail.com



ARRETE DU MAIRE N°05/2017

OBJET :

Utilisation interdite de la partie du city stade sécurisée

Le Maire de la Commune de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2 relatif à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ;

Considérant les dégradations du city-stade, en date du 29 janvier 2017.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du city-stade (sur la zone sécurisée) est formellement interdite.

ARTICLE 2 : Cet arrêté est applicable à partir du 29 janvier 2017 et ce jusqu'à la réparation de celui-ci.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département du Rhône,
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie D'AMPUIS.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE,
Le 09 février 2017,
Le Maire,



Claudine PERROT-BERTON

Voie de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa notification
- Dans ce même délai, d'un recours gracieux devant le maire de la commune.